

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LYXOR INDEX FUND - LYXOR USD CORPORATE BOND UCITS ETF
(LE « COMPARTIMENT »)**

**Amendement du Prospectus et du Document d'informations clés pour l'investisseur relatifs au
Compartiment**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes revêtiront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et le dernier Prospectus de la Société ou tout supplément éventuel.

Luxembourg, le 23 octobre 2020,

Chers Actionnaires,

La Société de Gestion et le Conseil d'Administration de la Société (le « **Conseil** ») informent par la présente les actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») qu'ils ont décidé des changements détaillés ci-dessous en relation avec le Compartiment (les « **Changements** »). Les Changements relatifs au Compartiment seront effectués entre le 24 novembre 2020 et 30 mai 2021 (la « **Date d'entrée en vigueur** »). Une fois les Changements effectués, la Date d'entrée en vigueur sera confirmée par un avis communiqué sur www.lyxoretf.com.

I. Changement de méthode réplification

La méthode de réplification de l'indice mise en œuvre par le Compartiment passera de la Réplification Indirecte à la Réplification Directe (la « Substitution »).

Actuellement, l'exposition à la performance de l'indice « *Bloomberg Barclays MSCI USD Liquid Corporate SRI Sustainable Index* » du Compartiment (l'« **Indice** ») est réalisée par le biais d'une Réplification Indirecte, telle que décrite plus en détail dans le Prospectus.

Une fois la Substitution effective, le Compartiment réalisera son objectif d'investissement en investissant directement dans un portefeuille de valeurs mobilières ou d'autres actifs éligibles qui comprendront en règle générale les éléments constitutifs de l'indice. Afin d'optimiser cette méthode de Réplification Directe et de réduire les coûts d'investissement direct pour toutes les composantes de son Indice, le Compartiment peut décider d'utiliser des techniques d'optimisation telles que l'« échantillonnage » qui consiste à investir dans une sélection de composantes représentatives de l'Indice, comme décrit plus en détail dans la section du Prospectus.

Veillez noter que la Substitution ne concerne que la manière dont le Compartiment vise à suivre la performance de l'indice. L'objectif d'investissement et l'Indice du Compartiment resteront inchangés.

II. Changement du nom et de l'heure limite du Compartiment

Nous attirons l'attention de l'actionnaire sur le fait qu'après la Substitution :

- l'heure limite du Compartiment, telle qu'indiquée dans la « Tableau de synthèse des heures limites de passation des ordres du compartiment» du Prospectus sera modifié, passant de 18h30 à **15h30** heure du Luxembourg au plus tard ; et
- que le nom du Compartiment sera modifié comme suit :

Nom précédent	Nouveau nom
Lyxor Index Fund – Lyxor USD Corporate Bond UCITS ETF	Lyxor Index Fund – Lyxor ESG USD Corporate Bond (DR) UCITS ETF

III. Frais de sortie applicables au Compartiment en cas de suspension du marché secondaire

Nous attirons l'attention de l'Actionnaire sur le fait que, après la Substitution, les frais de sortie applicables au Compartiment en cas de suspension du marché secondaire seront fixés à 1 % de la Valeur liquidative par Action multiplié par le nombre d'actions rachetées.

Le Fonds prendra en charge les coûts liés aux Changements. Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que les coûts liés aux Changements pourraient avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Le Compartiment conservera toutes leurs autres caractéristiques, notamment les codes de négociation et l'ensemble des frais.

- **S'il ne consentent pas à ces Changements, les Actionnaires ayant pour habitude de souscrire ou faire racheter leurs actions du Compartiment sur le marché primaire disposent d'une période d'un mois à compter de la date du présent avis pour demander le rachat sans frais de leurs Actions ;**
- **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse d'échange, des commissions de courtage sur la vente de ces Actions pourraient leur être ;**
- **S'ils consentent à ces Changements, aucune mesure n'est requise de la part des Actionnaires.**

Le Prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment seront modifiés en conséquence après l'entrée en vigueur des Changements.

Les nouvelles versions du Prospectus et du Document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment pourront être obtenues sur demande auprès de la Société de gestion à l'adresse client-services-etf@lyxor.com et pourront être consultées, à partir de la Date d'entrée en vigueur, sur le site Internet www.lyxoretf.com.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter le Service Client de Lyxor aux coordonnées suivantes : Numéro de téléphone : +33 (0)1 42 13 42 14 – Adresse e-mail : client-services-etf@lyxor.com

Bien cordialement,

Pour le Conseil d'administration